



**Conseil d'administration du 28 septembre 2018**

Membres en exercice : 51  
Membres présents ou suppléés : 22  
Membres ayant donné mandat : 5  
Nombre de voix : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20180499**  
**REMISE GRACIEUSE DU DEBET DE M. OLIVIER PICART**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 17 septembre 2018, s'est réuni le 28 septembre 2018 à 9h30, au musée Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. François BOURNEAU, Mme Emilie PERRIER, représente M. Sébastien FOREST, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Patrick DELEUZE, Mme Antonia CARILLO, Mme Michèle MANOA, Mme Isabelle FARDOUX-JOUEVE, représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, M. Lucien AFFORTIT, Mme Jeannine BOURRELY, M. Jean-Pierre LAFONT, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN a donné mandat à Mme Michèle MANOA, Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUEVE, Mme Anne-Caroline PREVOT a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu l'arrêt de la Cour des comptes n°S2018-0858 du 10 avril 2018, constituant M. Olivier PICART, agent comptable en fonction pour les Parcs nationaux au titre de l'année 2014, débiteur de la somme de 2 473,80 € envers l'établissement public du Parc national des Cévennes, avec intérêts à compter du 7 février 2017,

Vu la demande en remise gracieuse de M. Olivier PICART du 21 juin 2018,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration de l'EP PNC décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet de M. Olivier PICART et de ses intérêts, pour un montant de 2 510,09 €,
- d'opérer les écritures comptables associées.

La directrice,  
  
Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC

